TOUTE UNE HISTOIRE CETTE LETTRE DE BOUARFA...

Par Thierry SANCHEZ

Le document présenté dans cet article est un témoin discret d'une période sombre de l'Histoire de la France et, par contre coup, de celle de son Protectorat marocain. Bien qu'il soit daté du début de l'année 1941, un petit retour en arrière s'impose.



Lettre de Bouarfa à destination de Zurich en date du 28 avril 1941.

A la fin de la décennie 1930/1940, la France devient le réceptacle d'un nombre important de réfugiés en provenance d'autres pays d'Europe. Dés 1936, devant la montée du Nazisme en Allemagne et le durcissement de la politique anti-juive dans ce pays, un nombre considérable de juifs allemands (mais aussi de communistes) traversent la frontière pour s'établir en France. L'annexion de l'Autriche par Hitler (mars 1938) provoque une seconde vague d'émigrés germanophones (juifs pour la plupart) en France. A ces réfugiés d'Outre-Rhin, viennent s'ajouter les persécutés du franquisme. Les Républicains espagnols, au fur et à mesure de l'avancée de l'armée de Franco, passent les Pyrénées pour trouver refuge en France. La chute de Madrid (26 mars 1939) provoque l'exode de plusieurs dizaines de milliers d'opposants à Franco accompagnés de leur famille. Si bien qu'en septembre 1939, au déclenchement du second conflit mondial, la France a accueilli sur son sol 400 000 réfugiés espagnols et à peine moins de persécutés raciaux ou politiques en provenance majoritairement d'Allemagne ou d'Autriche. Autant dire qu'à compter de juin 1940, au moment de la débâcle des armées françaises, les 40 000 réfugiés juifs supplémentaires en provenance du Benelux passeront presque inaperçus!

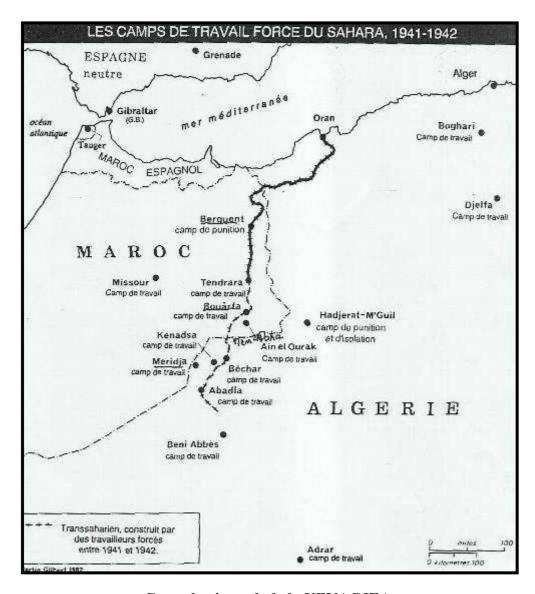
La principale mesure prise par le gouvernement français pour faire face à cet afflux de réfugiés est la construction de camps « d'accueil ». Le plus connu est sans doute celui de Gurs, construit en mars/avril 1939, d'une capacité de 18 500 personnes, où seront parqués au total 25 000 espagnols. Après la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne début septembre 1939, des ressortissants allemands ayant fui leur pays (dont nombre de juifs et de communistes) y seront internés, considérés comme potentiellement dangereux pour la France ! Les capacités d'accueil de ces camps étant limitées, et toujours dans le souci de surveiller cette catégorie de réfugiés, un décret du 13 janvier 1940 autorise les étrangers et les apatrides bénéficiant du droit d'asile à s'engager dans des unités de travailleurs étrangers prestataires dans l'Armée française. Un autre décret en date du 13 mai 1940 précise que ces unités deviennent des Compagnies de travailleurs étrangers (CTE). Enfin, sous Vichy, un décret du 27 septembre 1940 renomme ces structures Groupements de travailleurs étrangers (GTE). Ces groupements qui incorporent en grande majorité des Espagnols ne reçoivent pas que des volontaires puisque des réfractaires seront affectés contraints et forcés à l'Organisation Todt en charge des constructions de défense sur la côte atlantique ! Enfin, le 3 octobre 1940, une loi de Vichy fixe le statut des juifs de France et étend à l'Afrique du Nord la mise en œuvre des GTE.

Et le Maroc dans cette tourmente ? Après la signature de l'Armistice, de nombreux étrangers (juifs pour la plupart) ont fui la France pour trouver refuge à Casablanca dans l'attente d'un hypothétique visa d'entrée aux USA (l'article 19 de la Convention d'Armistice stipulant que la France s'engageait à livrer aux autorités d'occupation tous les allemands et les autrichiens que le Reich pouvait réclamer). Ceux qui n'ont pas pu embarquer pour les Etats-Unis vont être rattrapés par la politique antisémite de Vichy. Le Sultan Mohammed Ben Youssef est contraint par le Résident Général Noguès de signer un premier dahir le 31 octobre 1940, bientôt suivi d'un second qui établissent un numerus clausus pour les juifs dans les professions libérales (les avocats étant carrément interdits de plaidoiries), restreignent l'accès des élèves de confession israélite aux établissements secondaires, impose un recensement et une mise sous tutelle de leurs biens etc... Ceci pour les juifs indigènes. Quant aux juifs étrangers et aux apatrides, ils rejoindront des camps d'internement civils. D'où la création sur le territoire marocain d'une dizaine de camps dont celui de Bouarfa qui reçoit ses premiers internés du 4ème GMT début février 1941.



Entier type Iris de Bouarfa pour Paris en date du 1er février 1941. Sans doute l'un des tout premiers courriers en provenance de ce camp.

L'ensemble de ces camps recevra au total 7000 internés dont 30% de juifs. Aucun juif marocain n'y sera recensé. La composition de la population de ces camps de travail est très hétéroclite : juifs européens, républicains espagnols, anciens des Brigades internationales en Espagne, communistes, partisans de De Gaulle et quelques marocains ! On peut affirmer sans risque d'erreur que chaque interné a eu un parcours exceptionnel avant d'échouer dans l'un de ces camps puisqu'on connaît des espagnols de la Légion démobilisés en Algérie et internés comme potentiellement dangereux !



Carte du site web de la UEVACJEA

Ces camps sont administrés par des militaires. Les conditions de vie (de survie...) y sont effroyables : 10 heures de travail par jour à manier la pelle et la pioche, un froid sibérien la nuit, une chaleur et un soleil accablant dans la journée, des conditions d'hygiène déplorables, des brimades ou des tortures pour ceux qui osent dénoncer ces conditions de travail inhumaines.

A Bouarfa, ces travailleurs sont affectés à la construction d'un tronçon du transsaharien, projet avorté. En juillet 1942, le camp de Bouarfa compte 800 travailleurs. Le débarquement anglo-américain en novembre 1942 entraînera la fermeture de ces camps.



Photos prises par le père de Ricardo Rodriguez, républicain espagnol interné à Bouarfa.

Singulière destinée donc que celle de ce Erich Abrahamson, juif allemand ou autrichien, fuyant avant guerre les persécutions raciales dans son pays natal et qui a échoué à Bouarfa via sans doute Paris et Casablanca ou Tanger ...

Remarques : je n'ai pas pu trouver de listes de ces camps d'internés civils qu'il ne faut pas confondre avec les camps de prisonniers de guerre dont l'histoire est mieux connue. Les lettres émanant de ces internés sont rares. Elles nous permettraient pourtant d'établir une liste exhaustive et d'affiner les dénominations attribuées par l'Administration. On note par exemple dans l'adresse manuscrite de l'expéditeur l'emploi de G.T.A. au lieu de G.T.E. Peut-être pour Groupement de Travailleurs Allemands (ou Apatrides). On note également qu'il mentionne le groupe 1 bis au lieu du 4ème G.T.E. Je pense qu'il s'agit là d'un sous-groupe, les travailleurs étant regroupés par nationalité et affectés à des tâches différentes. Quant au matricule 88938 !!! Sans aucun doute, ces courriers étaient lus par l'administration des camps, même s'ils ne portent pas de marques de censures. Quant aux cachets administratifs qui conféraient la franchise postale, on ne les trouve que sur du courrier... administratif (voir le pli ci-dessous).



Lettre de Boudenib du 29 novembre 1943 pour la Résidence à Rabat. Boudenib était un C.S.S. (Centre de Séjour Surveillé) destiné à recueillir les civils allemands et italiens qui vivaient déjà au Maroc avant la déclaration de guerre et que l'on soupçonnait de pouvoir espionner au profit de leur propre pays. Dans ces centres fermés, les conditions de travail étaient sensiblement moins rudes que dans les camps de travail.